

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

*Commission du développement*

19.10.2007

PE396.572v01-00

## AMENDEMENTS 1-37

**Projet d'avis**

**(PE394.073v01-00)**

**Yiannakis Matsis**

La synergie de la mer Noire - Une nouvelle initiative de coopération régionale  
(2007/2101(INI))

---

Amendement déposé par Tiberiu Bărbulețiu

Amendement 1

Paragraphe 1

1. constate que l'initiative de la synergie de la mer Noire s'articule autour de trois stratégies relatives à la région de la mer Noire que sont l'élargissement vers l'Europe du Sud-Est et la Turquie, la politique européenne de voisinage et les quatre espaces communs à l'Union européenne et à la Russie; regrette cependant que les relations bilatérales prédominent dans chacune de ces stratégies ***et demande la mise en place d'un cadre multilatéral de coopération qui améliore la synergie de la région;***

Or. en

Amendement déposé par Maria Petre

Amendement 2

Paragraphe 1

1. constate que l'initiative de la synergie de la mer Noire s'articule autour de trois stratégies relatives à la région de la mer Noire que sont l'élargissement vers l'Europe du Sud-Est et la Turquie, la politique européenne de voisinage et les quatre espaces

AM\690622FR.doc

PE396.572v01-00

communs à l'Union européenne et à la Russie; regrette cependant que les relations bilatérales prédominent dans chacune de ces stratégies ***et souligne qu'il est important de développer une dimension de coopération régionale dans la zone de la mer Noire;***

Or. ro

Amendement déposé par Evgeni Kirilov

Amendement 3  
Paragraphe 1 bis (nouveau)

***1 bis. souligne l'importance de la mise en œuvre de l'approche régionale de l'UE dans la zone de la mer Noire, qui constitue un instrument important pour encourager la démocratie, le développement social et économique ainsi que la coopération transfrontalière entre les pays de la région;***

Or. en

Amendement déposé par Maria Petre

Amendement 4  
Paragraphe 2

***2. souligne qu'il est important que davantage de fonds européens soient accordés aux projets de développement régional et*** approuve le doublement des moyens disponibles dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat pour le financement des projets transfrontaliers et invite la Commission à l'informer de la mise en œuvre de ces fonds et des progrès réalisés sous la forme de brefs rapports semestriels;

Or. ro

Amendement déposé par Gisela Kallenbach et Elisabeth Schroedter

Amendement 5  
Paragraphe 2

***2. approuve le doublement des moyens disponibles dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat pour le financement des projets transfrontaliers; demande que la mise en œuvre des moyens financiers soit soumise aux mêmes critères que les Fonds structurels, et notamment le respect des principes de partenariat, de développement durable, d'efficacité, de non-discrimination et de décentralisation;*** invite la Commission à l'informer de la mise en œuvre de ces fonds

et des progrès réalisés sous la forme de brefs rapports semestriels;

Or. de

Amendement déposé par Rumiana Jeleva et Lambert van Nistelrooij

Amendement 6

Paragraphe 2 bis (nouveau)

**2 bis.** *rappelle que le renforcement de la coopération entre les pays bordant la mer Noire a des incidences positives sur le développement de leurs villages, de leurs villes et de leurs régions et qu'il convient donc de continuer à la soutenir et l'encourager;*

Or. en

Amendement déposé par Gisela Kallenbach et Elisabeth Schroedter

Amendement 7

Paragraphe 2 bis (nouveau)

**2 bis.** *invite la Commission à concrétiser les obligations de rapport en coopération avec les États bénéficiaires avant la mise en œuvre des fonds afin de pouvoir examiner et mesurer le caractère durable et l'efficacité de l'utilisation des fonds;*

Or. de

Amendement déposé par Tiberiu Bărbulețiu

Amendement 8

Paragraphe 2 bis (nouveau)

**2 bis.** *demande qu'il soit fait un usage rationnel des instruments financiers à travers une meilleure coordination entre l'instrument européen de voisinage et de partenariat, les fonds structurels et les fonds de préadhésion disponibles pour la région;*

Or. en

Amendement déposé par Gisela Kallenbach et Elisabeth Schroedter

Amendement 9

Paragraphe 2 ter (nouveau)

**2 ter.** *invite la Commission à proposer l'instrument de financement décentralisé des*

***Fonds pour petits projets aux projets de personne à personne réalisés dans le cadre de la coopération transfrontalière et à le promouvoir tout particulièrement;***

Or. de

Amendement déposé par Tiberiu Bărbulețiu

Amendement 10

Paragraphe 2 ter (nouveau)

***2 ter. met l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités des acteurs locaux et régionaux de la zone de la mer Noire en ce qui concerne la programmation et la préparation et la mise en œuvre de projets, afin de garantir une gestion efficace des instruments financiers de la Communauté;***

Or. en

Amendement déposé par Gisela Kallenbach et Elisabeth Schroedter

Amendement 11

Paragraphe 2 quater (nouveau)

***2 quater. demande que l'utilisation des moyens financiers ne soit pas contraire aux politiques de l'Union européenne;***

Or. de

Amendement déposé par Evgeni Kirilov

Amendement 12

Paragraphe 3

3. invite la Commission à ***renforcer*** ses relations avec l'organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN) et les autres organisations régionales intervenant dans le domaine du développement économique et social, ***et à proposer un système plus concret de coopération entre l'Union européenne et ces organisations***, et ce d'autant plus aujourd'hui que trois États membres de l'Union sont aussi membres de la CEMN et que d'autres États de la mer Noire sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne;

Or. en

Amendement déposé par Maria Petre

Amendement 13

Paragraphe 3

3. invite la Commission à améliorer ses relations avec l'organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN) et les autres organisations régionales intervenant dans le domaine du développement économique et social, ***ainsi qu'à promouvoir les droits de l'homme et la mise en place d'une démocratie durable (avec des organisations comme le Forum de la mer Noire)*** et ce d'autant plus aujourd'hui que trois États membres de l'Union sont aussi membres de la CEMN et que d'autres États de la mer Noire sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne;

Or. ro

Amendement déposé par Rumiana Jeleva et Lambert van Nistelrooij

Amendement 14

Paragraphe 3

3. invite la Commission à améliorer ses relations avec l'organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN) et les autres organisations régionales intervenant dans le domaine du développement économique et social, et ce d'autant plus aujourd'hui que, ***à la suite de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne***, trois États membres de l'Union sont aussi membres de la CEMN et que d'autres ***membres de la CEMN*** sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne ***ou sont couverts par la politique européenne de voisinage (PEV) et l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)***;

Or. en

Amendement déposé par Tunne Kelam

Amendement 15

Paragraphe 3

3. invite la Commission à améliorer ses relations avec l'organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN) et les autres organisations régionales intervenant dans le domaine du développement économique et social, et ce d'autant plus aujourd'hui que trois États membres de l'Union sont aussi membres de la CEMN et que d'autres ***membres de la CEMN*** sont candidats ***(Turquie) ou candidats potentiels (Albanie et Serbie)*** à l'adhésion à l'Union européenne;

Or. en

Amendement déposé par Tiberiu Bărbulețiu

Amendement 16

Paragraphe 3

3. invite la Commission à améliorer ses relations avec l'organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN) et les autres organisations régionales intervenant dans le domaine du développement économique et social, et ce d'autant plus aujourd'hui que trois États membres de l'Union sont aussi membres de la CEMN et que d'autres États de la mer Noire sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne; ***appelle, à cette fin, la Commission à définir plus clairement les modes d'implication éventuels de la CEMN dans les différentes initiatives financées par la Communauté dans la région;***

Or. en

Amendement déposé par Gisela Kallenbach et Elisabeth Schroedter

Amendement 17

Paragraphe 3 bis (nouveau)

- 3 bis. demande instamment le renforcement des contacts entre le Parlement européen et l'assemblée parlementaire de la CEMN et leur développement institutionnel dans la mise en œuvre de la stratégie pour la mer Noire;***

Or. de

Amendement déposé par Tiberiu Bărbulețiu

Amendement 18

Paragraphe 3 bis (nouveau)

- 3 bis. invite la Commission à encourager les États partenaires de la mer Noire à s'approprier, de façon conjointe, l'initiative de la synergie de la mer Noire en associant les acteurs régionaux à la définition des priorités du programme et à l'identification de projets réalisables et d'intérêt commun susceptibles d'avoir un impact considérable sur la région;***

Or. en

Amendement déposé par Tiberiu Bărbulețiu

Amendement 19

Paragraphe 3 ter (nouveau)

**3 ter. met l'accent sur le fait que les plates-formes de coopération transfrontalière telles que les "eurorégions" peuvent jouer un rôle essentiel s'agissant de faire face aux défis communs et de renforcer la synergie entre les autorités locales et régionales de la région de la Mer noire; se félicite, dans ce cadre, de l'initiative relative à la création d'une eurorégion de la Mer Noire et encourage la Commission à renforcer la coopération avec le Conseil en vue de soutenir sa mise en place et son développement;**

Or. en

Amendement déposé par Gisela Kallenbach et Elisabeth Schroedter

Amendement 20

Paragraphe 3 ter (nouveau)

**3 ter. se félicite de la simplification prévue des modalités d'octroi de visas pour la République de Moldavie; estime que l'entrée légale sur le territoire de l'Union européenne depuis les États riverains de la mer Noire ne devrait pas être entravée par des obstacles bureaucratiques ou financiers;**

Or. de

Amendement déposé par Tunne Kelam

Amendement 21

Paragraphe 4

4. regrette que, malgré son immense potentiel en termes de ressources énergétiques et de possibilités de transport, la région soit en proie à des conflits gelés, à des problèmes environnementaux et souffre d'une insuffisance des contrôles aux frontières, si bien que la criminalité organisée et l'immigration clandestine y prospèrent; **est donc favorable à toute initiative tendant à encourager la coopération transfrontalière dans la région et souligne que la politique européenne de voisinage doit aider ces États à améliorer leurs moyens techniques de lutte contre l'immigration clandestine et la criminalité organisée et à moderniser leurs infrastructures;**

Or. en

Amendement déposé par Maria Petre

Amendement 22

Paragraphe 4

4. regrette que, malgré son immense potentiel en termes de ressources énergétiques et de possibilités de transport, la région soit en proie à des conflits gelés, **à des tensions nationales**, à des problèmes environnementaux et souffre d'une insuffisance des contrôles aux frontières, si bien que la criminalité organisée et l'immigration clandestine y prospèrent, **et que tout ceci nuise considérablement au développement de la coopération régionale; souligne qu'il est important que ces problèmes trouvent une solution et que l'UE s'implique de façon plus active;**

Or. ro

Amendement déposé par Rumiana Jeleva et Lambert van Nistelrooij

Amendement 23

Paragraphe 4

4. regrette que, malgré son immense potentiel en termes de ressources énergétiques et de possibilités de transport, la région soit en proie à **(suppression)** des problèmes environnementaux et souffre d'une insuffisance des contrôles aux frontières **et même, dans certaines zones, de conflits gelés, et que tout ceci affaiblisse les perspectives de développement de la région et entraîne une augmentation du niveau de** la criminalité organisée et **de** l'immigration clandestine **(suppression)**;

Or. en

Amendement déposé par Gisela Kallenbach et Elisabeth Schroedter

Amendement 24

Paragraphe 4

4. regrette que, malgré son immense potentiel en termes de ressources énergétiques **(suppression)**, la région soit en proie à des conflits gelés, à des problèmes environnementaux et **à une administration au fonctionnement opaque pour mettre en place d'éventuelles interconnexions européennes en matière d'énergie;**

Or. de



Amendement déposé par Grazyna Staniszewska

Amendement 25

Paragraphe 4

4. regrette que, malgré son immense potentiel en termes de ressources énergétiques et de possibilités de transport, ***certaines parties de*** la région ***soient*** en proie à des conflits gelés, à des problèmes environnementaux et souffre d'une insuffisance des contrôles aux frontières, si bien que la criminalité organisée et l'immigration clandestine y prospèrent;

Or. pl

Amendement déposé par Gisela Kallenbach et Elisabeth Schroedter

Amendement 26

Paragraphe 4 bis (nouveau)

- 4 bis. demande à la Commission de veiller à ce que lors de la promotion des activités du secteur de l'énergie et des transports, la priorité soit accordée aux exigences d'efficacité énergétique, de protection de l'environnement et, notamment, de protection du climat;***

Or. de

Amendement déposé par Rumiana Jeleva et Lambert van Nistelrooij

Amendement 27

Paragraphe 5

5. encourage la Commission à poursuivre les efforts qu'elle mène pour stimuler la synergie de la mer Noire et relève que cette stratégie pourrait être étendue au-delà de la région de la mer Noire au Bassin caspien et à l'Asie centrale; encourage la Commission à participer aux efforts bilatéraux ***et aux efforts multilatéraux spécifiques*** menés pour améliorer le respect des droits de l'homme, mettre en place des institutions démocratiques dans la région et promouvoir la bonne gouvernance ***décentralisée*** et l'État de droit; ***encourage les États membres à s'attacher, avec leurs autorités régionales, à accroître la participation des citoyens et des ONG;***

Or. en

Amendement déposé par Rumiana Jeleva et Lambert van Nistelrooij

Amendement 28

Paragraphe 5

5. encourage la Commission à poursuivre les efforts qu'elle mène pour stimuler la synergie de la mer Noire et relève que cette stratégie pourrait être étendue au-delà de la région de la mer Noire au Bassin caspien et à l'Asie centrale; encourage la Commission à participer aux efforts bilatéraux menés pour améliorer le respect des droits de l'homme, mettre en place des institutions démocratiques dans la région et promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit, ***avec pour objectif la création d'un véritable espace de démocratie et de prospérité;***

Or. ro

Amendement déposé par Rumiana Jeleva et Lambert van Nistelrooij

Amendement 29

Paragraphe 5 bis (nouveau)

- 5 bis. met l'accent sur le lien existant entre coopération interrégionale, développement régional, bonne gouvernance, approche décentralisée, démocratie, promotion des droits de l'homme et prospérité; rappelle donc que les programmes et initiatives actuels contribuent de façon essentielle à asseoir la stabilité dans la zone de la mer Noire et à améliorer la coopération régionale;***

Or. en

Amendement déposé par Maria Petre

Amendement 30

Paragraphe 6

6. se félicite du succès de la mission communautaire d'aide à la gestion des frontières menée en Moldavie et en Ukraine, ***recommande sa consolidation*** et attend avec intérêt la communication de la Commission sur ***une meilleure gestion des migrations et de l'immigration clandestine***; estime que le développement économique, la sécurité et la stabilité sont les clés des conflits gelés et que tout doit être mis en œuvre dans ces secteurs;

Or. ro

Amendement déposé par Grażyna Staniszevska

Amendement 31

Paragraphe 6

6. se félicite du succès de la mission communautaire d'aide à la gestion des frontières menée en Moldavie et en Ukraine et attend avec intérêt la communication de la Commission sur les migrations et l'immigration clandestine; estime que le développement économique, la sécurité et la stabilité, *ainsi que le dialogue politique*, sont les clés des conflits gelés et que tout doit être mis en œuvre dans ces secteurs;

Or. pl

Amendement déposé par Rumiana Jeleva, Lambert van Nistelrooij

Amendement 32

Paragraphe 6 bis (nouveau)

- 6 bis. estime que la pollution de la mer Noire constitue un obstacle majeur au développement de la région et encourage par conséquent la Commission à appliquer la démarche de résolution des problèmes adoptée par la task force Danube-mer Noire (DABLAS), qui implique les bassins hydrographiques non seulement du Danube, mais également du Dniestr et du Dniepr;**

Or. en

Amendement déposé par Tiberiu Bărbulețiu

Amendement 33

Paragraphe 6 bis (nouveau)

- 6 bis. attire l'attention sur le fait que le succès de la mise en œuvre des projets régionaux dans les domaines d'intérêt commun pourrait favoriser la confiance mutuelle entre les partenaires et permettre de progresser dans la résolution des conflits;**

Or. en

Amendement déposé par Tiberiu Bărbulețiu

Amendement 34

Paragraphe 7

7. encourage la Commission à persévérer dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer ses relations avec les fournisseurs d'énergie et pour instaurer un dialogue fructueux sur la sécurité énergétique, et ainsi promouvoir l'harmonisation juridique et réglementaire

*ainsi que le développement équilibré* dans le cadre de l'initiative de Bakou (dialogue sur l'énergie entre l'Union européenne et les pays de la mer Noire, du Bassin caspien et leurs voisins) et du dialogue énergétique entre l'Union européenne et la Russie;

Or. pl

Amendement déposé par Maria Petre

Amendement 35

Paragraphe 7

7. encourage la Commission à persévérer dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer ses relations avec les fournisseurs d'énergie et pour instaurer un dialogue fructueux sur la sécurité énergétique, et ainsi promouvoir *la diversification énergétique et l'harmonisation juridique et réglementaire* dans le cadre de l'initiative de Bakou (dialogue sur l'énergie entre l'Union européenne et les pays de la mer Noire, du Bassin caspien et leurs voisins) et du dialogue énergétique entre l'Union européenne et la Russie;

Or. ro

Amendement déposé par Rumiana Jeleva et Lambert van Nistelrooij

Amendement 36

Paragraphe 7 bis (nouveau)

- 7 bis. rappelle qu'il est important que la région de la mer Noire dispose d'infrastructures en état de fonctionnement afin de pouvoir se développer de façon harmonieuse, et se félicite donc de la proposition de la Commission de poursuivre le soutien à la coopération régionale en matière de transports, qui devrait permettre une amélioration des liaisons et de la qualité des routes ainsi qu'une mise en place et un contrôle plus efficaces des voies navigables;*

Or. en

Amendement déposé par Nikolaos Vakalis

Amendement 37

Paragraphe 8

8. accueille favorablement le développement d'un nouveau corridor énergétique stratégique sur l'axe Caspienne-mer Noire, *du projet de nouveau gazoduc Russie-Grèce-Italie (Southstream) et l'achèvement du gazoduc Turquie-Grèce-Italie, ainsi que* l'extension progressive du traité instituant une communauté de l'énergie à la

Turquie, à la Moldavie et à l'Ukraine.

Or. el